



**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**  
Année universitaire 2019-2020

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence **3 Gestion** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2019-2020

**Président(e) : Me COLLANGE**

**Membres :**

Blandine ANTEBLIAN

Adrien BONACHE

Kamel LAARADH

Samuel MERCIER

Grégory WEGMANN

**Article 2 :**

Le directeur de l'IAE est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 25 Octobre 2019

Le Directeur de l'IAE  
Fabrice HERVE